

Ascension sur deux jours du Pic du Canigou avec vue imprenable sur la plaine du Roussillon et la mer Méditerranée.

Le massif du Canigou est une montagne magique : elle permet de découvrir tous les paysages, toutes les végétations que l'on peut espérer sentir, voir, toucher... C'est l'emblème et le berceau historique de tout un peuple.

► Repères

Début du séjour : le samedi à 9H30 à Fillols

Fin du séjour : le dimanche vers 16H à Fillols

Hébergement : en refuge gardé (1 nuit),

Niveau : Pour marcheur aguerri.

Portage : affaires personnelles pour 1 nuit en refuge.

Encadrement : accompagnateur en montagne diplômé spécialiste de la culture locale

Groupe : 4 à 9 personnes

Prix 210 €/pers

(Tarif spécial groupe à partir de 5 personnes)

Dates : weekend de juin à septembre

Tous les jours pour les groupes constitués

PROGRAMME

Jour 1 : Départ du Col de Millères. Montée progressive jusqu'au refuge. Nuit au refuge des Cortalets.
4 heures de marche, + 1300 m de dénivelé.

Jour 2 : Ascension très matinale du Pic du Canigou (2 784 m) par «le pic Joffre», avec vue sur la mer ! Descente boisée vers le piémont.
7 heures de marche, + 700 m ; - 1940 m de dénivelé.

► Nota bene

La durée est donnée à titre indicatif et correspond aux heures effectives de marche (hors pauses).

L'accompagnateur peut décider de modifier les parcours décrits plus haut (cas de force majeure, conditions météo, nombre et/ou niveau des participants, etc.). Dans tous les cas, ayez confiance car ces éventuelles modifications sont toujours faites dans votre intérêt, pour votre sécurité ou votre confort.

ACCÈS

Rendez-vous : le samedi à 9H30 Parking col de Millères (Fillols 66). En cas de problème ou retard, appelez le numéro d'urgence fourni à l'inscription.

Fin du séjour : le dimanche vers 16H Parking col de Millères (Fillols 66).

Arriver sur place :

- En train (nous consulter afin d'organiser un covoiturage): gare d'accueil Villefranche-de-Conflent ; dénomination SNCF : Villefranche – Vernet-les-Bains (66) Contacter la SNCF au 36.35, appel direct ou www.ter-sncf.com pour confirmation des horaires.
- Par la route : de Narbonne, suivre la RN 9 ou l'autoroute jusqu'à la sortie Perpignan Sud (sortie 42 Andorre- Prades), puis la RN 116 direction Andorre jusqu'à Villefranche de Conflent. Puis traverser de Fillols pour accéder au col de Millères (1 km)

HÉBERGEMENT & REPAS

Prévoir le pique-nique du jour 1.

En pension complète au refuge (dîner + petit-déjeuner + pique-nique jour 2). Les boissons ne sont pas comprises.

Nous prévenir en cas de régime particulier ou d'allergie alimentaire.

DATES & TARIFS

OPTION 1 : samedi et dimanche du 13/06 au 26/09/2020

210€/pers. A partir de 4 personnes.

OPTION 2 : tous les jours pour les petits groupes.

Pour 4 : **210€**/pers ; pour 5 : **190€**/pers ; de 6 à 9 : **175€**/pers

Le prix comprend :

- Frais d'organisation
- Hébergement en pension complète
- Encadrement par un accompagnateur (B.E.)

Le prix ne comprend pas :

- Pique-nique du jour 1
- Acheminement jusqu'aux lieux de rendez-vous et de séparation
- Boissons pendant et en dehors des repas
- Douches payantes dans les refuges
- Assurances
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "le prix comprend"

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR

Spécial Covid : chaque participant devra être équipé de masque et gel hydroalcoolique.

Le couchage au refuge

- Drap cousu type "sac à viande", sac de couchage léger (Couvertures et oreillers non fournis par le refuge !)
- Nécessaire de toilette, serviette
- Bouchons d'oreille
- Lampe de poche ou frontale
- Sandale/crocs (non fournis par le refuge !)

Le sac à dos (+/- 40 litres).

- Fond de sac (vêtement de pluie, vêtement chaud, lunettes de soleil, crème solaire, trousse à pharmacie, nécessaire de pique-nique)
- Pique-nique du jour et de l'eau en quantité suffisante
- Affaires personnelles (papiers d'identité)

Le pique-nique

- Gobelet ou quart
- Couverts légers (fourchette, couteau pliant)
- Gourde (1,5 l minimum) ou poche à eau selon votre préférence

Les chaussures

C'est l'un des éléments les plus importants. Elles doivent être avant tout confortables, imperméables et respirantes. Un bon maintien de la cheville est indispensable. Si vous devez acheter une nouvelle paire, nous vous conseillons d'essayer vos chaussures avant de commencer votre séjour. Ne prenez pas une pointure trop petite, car vos pieds auront tendance à gonfler pendant la marche. Prévoir des chaussures à tiges hautes, avec une semelle de type Vibram avec une bonne accroche. Attention à vos chaussures restées trop longtemps dans un placard, au bout d'un certain temps les semelles se décollent et les coutures peuvent se déchirer.

Les vêtements et équipement spécifiques pour la randonnée

- Veste coupe-vent imperméable (type goretex) ou cape de pluie
- Vêtement chaud (veste polaire ou pull)
- Pantalon pour la marche, short, tee-shirt (privilégiez des matières respirantes)
- Protection solaire (lunettes, chapeau ou casquette, crème, stick à lèvres)
- Mini-pharmacie : médicaments personnels, compeed pour les ampoules, élastoplaste, gaze, désinfectant, antalgique, bialfine, arnica (crème ou granules), une couverture de survie...

Et pourquoi pas :

- Bâtons de marche télescopiques qui favorisent la stabilité et soulagent les articulations

CONDITIONS D'ANNULATION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Randonades et l'assureur (si assuré) par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article et du barème suivant :

- à plus de 60 jours du départ : 15 % du prix total du séjour ;
- de 60 à 31 jours du départ : 25 % du prix total du séjour ;
- de 30 à 21 jours : 30 % du prix total du séjour ;
- de 20 à 14 jours : 55 % du prix total du séjour ;
- de 13 à 7 jours : 70 % du prix total du séjour ;
- à moins de 7 jours du départ* : 75 % du prix total du séjour.

*En cas de non présentation le 1^{er} jour au lieu de rendez-vous et à l'heure prévue au programme (dans un délai de 15 minutes), aucun remboursement ne saurait être dû.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, les frais extérieurs au séjour souscrit chez Randonades et engagés par le ou les voyageur(s) tels que frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, documents de voyages, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

L'abandon de votre part au cours de la randonnée ne donne droit à aucun remboursement. Lors d'une inscription à plusieurs : en cas d'annulation de la personne avec laquelle vous deviez partager une chambre (et de non remplacement par une autre personne), le supplément chambre individuelle pourra vous être facturé.

Les primes d'assurances ne sont jamais remboursables.

MODIFICATIONS DE RÉSERVATION

Après l'inscription et avant la date de départ, toute demande de modification de prestations (ajouts ou retraits, prestations supplémentaires, choix d'option, régime alimentaire, changement d'hébergement...), ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable de Randonades et le paiement des frais induits avec un minimum de 50€ de frais de dossier.

ASSURANCES

Vous pouvez souscrire, **à l'inscription**, à une ou plusieurs assurances (assistance / rapatriement, annulation, interruption de séjour, bagages) qui s'ajoutent au prix du séjour ; conditions générales des contrats sur demande ou consultables sur notre site internet : <http://www.randonades.com/sejour-randonnee/comment-sinscrire>. Ces assurances ne peuvent prendre effet qu'après le paiement intégral du séjour. La souscription est accessible à tous les résidents européens.

L'assurance annulation

Comprend le remboursement des sommes retenues en cas d'annulation de voyage justifiée avant le départ.

L'assurance interruption de séjour

Comprend le remboursement des prestations non consommées en cas d'abandon justifié pendant le séjour.

L'assurance assistance / rapatriement

Comprend l'assistance aux personnes en cas de maladie ou d'accident pendant le séjour.

L'assurance bagages

Comprend le remboursement en cas de vol, détérioration ou perte de vos bagages pendant le séjour.

RESPONSABILITÉ

Les renseignements indiqués sur nos fiches techniques sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur. Randonades se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe ainsi que de modifier, si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur qui reste seul juge sur le terrain. Aucune indemnité ne saurait être due.